

Le ROI GI.JOE



« Dénigrer, Humilier des agents sont les qualités du ROI GI.JOE »

Le CPOS a été marqué cette année par le COVID et maintenant voilà que le **ROI GI.JOE** décide de montrer ses qualités de management en vers le personnel placé sous son autorité ainsi que sous sa responsabilité.

Monsieur le **ROI GI JOE** votre tyrannie ne peut rester sous silence et nous avons le devoir de la dénoncer afin que des mesures soient prises.

En effet, ce Roi ne cesse de rabaisser son personnel avec un discours où l'on peut constater qu'il oublie d'où il vient.

Et oui, vous vous prenez pour qui Monsieur le **ROI GI JOE** pour dire aux agents :

- Tu n'es qu'un surveillant donc t'es là pour exécuter mes ordres
- Ne me parle pas d'esprit d'équipe tu n'as que deux ans pénitencier, t'as rien à dire.
- Si t'es pas content tu dégages
- Faites le deuil du Major, ici c'est moi le chef vous faites ce que je vous dit

Les agents ont reçu une formation propre effectuée par les **ERIS Dijon**, mais le Roi ne peut s'empêcher de la remettre en question.

Vous avez un ego surdimensionné.

Force est de constater que, le **ROI GI.JOE** fait la pluie et le beau temps sans que personne n'intervienne, ni le recadre.

Le bureau local **Force Ouvrière** se demande si la direction du CPOS ferme les yeux sur ses agissements ?

Comment personne ne se pose la question du POURQUOI de la demande de départ de 3 agents sur 6 pour d'autres postes ?

Le bureau local **Force Ouvrière** vous apporte la réponse parce que :

« les agents ne peuvent plus se laisser, Dénigrer, Humilier par le ROI GI.JOE »

Le bureau local **Force Ouvrière** souhaite souligner au **ROI GI.JOE** qu'il ne doit pas oublier son parcours ainsi que les casseroles qui le constituent.

Le bureau local **Force Ouvrière** soutiendra et accompagnera les collègues à travers toutes les démarches qu'ils décideront d'entamer.

Le bureau local **Force Ouvrière** exige que la chaîne hiérarchique pénitentiaire locale et interrégionale, prenne les mesures nécessaires pour condamner un tel manquement professionnel.

Saran, le vendredi 16 octobre 2020